



== SUR === l'Indemnité Allemande

La Conférence de Boulogne a du modifier les conditions de paiement de l'Allemagne. - Le traité les rendait impossibles

Au moment où vient de se teuir l'importante conférence de Boulogne en vue de réaliser l'accord entre les Alliés, 110lamment sur la fixation et les modalités de paiement de l'inflemnité, allemande, il n'est pas saus intérêt de montrer fa nécessité d'une nouvelle el définitive entenle sur ce point.

On a dit: l'exécution du Traité était possible, sans aucun complément, pour obtenir de l'Allemagne ce qu'elle devait

à la France et à ses allies. Non. L'application pure et simple du Traité de Paix conduisail à cette absurdité que jamais l'Allemagne n'aurait pu s'acquitter de sa dette.

Et cela se démontre, comme ont pu le faire les experis financiers de la conférence de Boulogne.

Les clauses du Trailé stipulent : le que l'Allemagne est lenue d'émettre d'abord une sérfe de bons de marks-or, portant des intérêts variables; 2º que la Commission des Réparations fixera le chiffre global de l'indemnilé et délerminera les de paiement.

Jusqu'au 1 mai 1921, l'Allemagne doil émettre 20 milliards de marks-or, sans intérêts, remboursables à cette

En supposant qu'elle amortisse 10 mil-liards sur 20 d'ici le 1er mai 1921, on est très optimiste. Resteront dus 10 mil-

De 1921 à 1926, une seconde série de bons de 40 milliards de marks-or doit êlre émise portant intérêts à 2,5 %, ainsi que les dix milliards, solde de la première émission soit 50 milliards en tout. De 1921 à 1926, l'Allemagne aura donc à payer 1 milliard 250 nullions par an

A partir de 1926, tonjours en vertu du Fraité, l'annuilé de celle série est portée à 3 milliards (soit 5 % d'intérêts et 1.% d'amortissement).

En 1928 - et ce sera bien fard déjà on peut supposer que la Commission des Réparations sera convaincue que l'Allemagne est en état de faire face au service des inlérels et de l'amortissement d'une seconde série de bons de 40 milliards prévue par le Traité. Supposons que ces inlérêts et amortissement ne portent que sur une première tranche de 20 milliards : 1 milliard 200 mil lions par:an à parlir de 1928.

En 1931, semblable décision pour la seconde franche, soit encore 1 milliard la Bourse du Travail, à 15 heures. Une délé-200 millions.

Nous voici au fotal de 5 milliards 400 millions de marks par an, en 1931, sim- lense plement pour les intérets et l'amortissement de 90 milliards de marks. La Commision des Réparations, dans

l'hypothèse la plus favorable, où nous qui a assuré la délégation de son entier appui nous plaçons toujours, constate que l'Allemagne peut payer. Elle majore d'un milliard l'annuité de paiement en 1935, LA PRINCIPALE QUESTION elle la majore encore d'un milliard en 1939 et aussi en 1943. Il se trouve donc qu'en 1943 - où se

rons-nous à cette époque? - l'annuité de paiement à la charge de l'Allemagne serait de 8 milliards 400 millions de a Roner marks-or.

El qu'est-ce que cela représente? Simplement l'annuité, intérêts et amor tissement, des 90 milliards de bons pré vus par le Traité. Ce n'est pas du tout l'extinction de la dette allemande, cela. On a dit que le chiffre de cette dette devait être fixé aux environs de 200 mil liards.

Le calcul est alors hien simple: A 5 % d'intérêts, 200 milliards fon '10 milliards par an, sans qu'il y ait rlancette somme un centime pour l'amortis sement, c'est-à-dire pour l'extinction ce la dette.

Or. si l'Allemagne, en vertu de l'ap plication du Traité, paie 8.400 millions par an en 1943, elle sera encore en dessous du chiffre des 10 milliards d'intérėts dus depuis 22 ans, ce qui, sans meme capitaliser, représenterait en 1943 tains meuniers, contre lesquels des sanctions - défalcation faite des paiements effec- vont être prises. tués — 118 milliards 350 millions encore dus par l'Allemagne.

La différence entre les versements al Iomands et la dette accumulée allant tou jours en croissant, il se trouverait que l'Allemagne nous devrait de plus en plus d'argent et serait dans l'impossibilité mathématique de jamais s'acquitter!

En résumé, l'application dittérale du Traité conduirait la Commission des Réparations à une absurdité. Le jeu des clauses de l'Annexe II fait que l'Allemagne devrait avoir payé, en 1950, plus de 168 milliards d'intérêts et d'amortissement pour 90 milliards de bons de marks-or, et que si la dette allemande était portée à 200 milliards, les sommes dont l'Allemagne 'serait redevable aux Alliés iraient toujours en s'accroissant, que lieu de s fleigdre Autant dire que Berlin aurait, refusé de payer depuis

A LA CHAMBRE

Nécessité d'un Accord pour que la france PRODUISE DU PETROLE

Un important crédit a été voté

Paris, le 22 juin. — La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Raoul

La Chambre ratifie l'élection des 30 membres de la commission chargée d'examiner le projet concernant le régime des boissons. Ils adopte sans débats la proposition de M. BARILLET lendant à suspendre les délais de prescription légale pour les spéculateurs et la proposition de M. BINGUIER invitant le gouvernement à s'entrandre avec les gouvernements étrangers, alliés ou neutres, en vue de l'application de l'article 3 de la loi du 3 avril sur les dommages de guerre:

L'assemblée discute ensuite le budget des conventions et garanties d'intérêt dont tous les chapitres sont adoptés.

On passe au budget des travaux publics relatif aux pétroles.

M. LAURENT EYNAC demande un relèvement de crédit de 100.000 fr. peur l'extension des servi-ces de son commissariat. Il vante l'Importance des gisements pétrolifères de France et espère que grâce au crédit de 3.700,000 fr. voté par le Parlement, la France pourra prodhainement se passer de l'importation étrongère. M. EYNAC promet à la Chambre un projet de régime définitif des pétroles dans un avenu prochain.

M. UHRY demande qu'aucune concession ne soil donnée usqu'à ce moment.

soil donnée jusqu'à ce moment.

Tons les chapitres du budget des pétroles et essences sont adoptes avec le relèvement de crédit demandé par M. LAURENT-EYNAC. On discute ensuite les chapitres du budget de la justice (16 et 17). Ceux-ci sont adoptés avec le retèvement de 243.000 fr. demandés par la La discussion du budget de la marine est ren-

voyée à demain matin. Un bulletin officiel

des décorations posthumes Paris, 22 juin. - Les députés Fiori, Deguise et sommes à payer annuellement par l'Alla minédiate une proposition de résolution tendant le magne, en se basant sur sa capacité la la publication d'un bulletin officiel pour hâter l'inscription légale des décorations posthumes.
Cette publication, dans la forme où elle se fait actuellement au « Journal Officiel » demanderait aux moins deux années pour être lerminée.

Les Funérailles d'EDOUARD DELESALLE

FONDATEUR DU « REVELL DU NORD » ANCIEN ADJOINT AU MAIRE DE LILLE

auront lieu Samedi 26 Juin 1920, à onze heures Assemblée à la Gare de Lille (entrée par le rue de Tournai).

INHUMATION AU CIMETIERE DE L'EST Il ne sera pas envoyé de faire part. Le pré-

Des Congrès LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES Paris, 22 juin. - Le Congrès du Syndicat na-

Wonal des Contributions indirectes s'est ouvert ce matin, sous la présidence de M. Drapier. 116 groupements étaient représentés.

Le rapport moral et financier a été adopté. LES MAGASINS DE GUERRE

Paris, 22 juin. — Le Congrès national de la Fédération des ouvriers civils des magasins administratifs de guerre s'est ouvert ce matin à gation de congressistes se rendra au Palais-Bourbon où elle exposera la situation précaire du personnel au groupe parlementaire de dé-lense des initérèts des travailleurs de l'Etat.

Cet après-midl, les délégués du Congrès du personnel civil des magasius administratifs de la guerre ont été neçus par le groupe parle-mentaire de défense des travailleurs de l'Etat.

LE TEXTILE

SERA CELLE DES HUIT HEURES Paris, 22 juin — Le Conseil national fédéral du Textille s'est réuni à la Bourse du Travail de Paris, aux fins de prendre les dérnières mesures relatives à la tenue du Congrès corporatif qui aura lieu les 6, 7 et 8 septembre,

Les deux séances de la journée ont élé prési-dées par DECOCK, de Roubaix. Voici les principales questions qui figurent à l'ordre du jour de ce Congrès : Journée de huit heures — Création de délégués permanents régionaux — Congrès fédéral — Nomination du Bureau de la Fédération, ctc...

Des mesures ont été prises par le Conseil national en vue de la stricte application de la loi des huit heures, dont le surveillance incombera aux délégues régionaux des qu'ils seront dési-

Meunier tu... ves trop fort Répondant à une question de François LE-FEBVRE, député du Nord, sur la mauvaise qua-

lité du pain dans les régions dévastées le Ministre du Commerce précise que les trans-ports très irréguliers des céréales ont rendu nécessaire l'emploi des succedanés dans la farine de froment; mais, depuis un moment, les ar-rivages ont permis de reprendre l'ancien taux reglementaire et les cas signales par LEFEB-VRE proviennent de fautes commises par cor-

Une réforme judiciaire LE REGIME DES LICENCES SERA MODIFIE Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunts mardi matin, en Conseil de Cabinet, au Ministère des Affaires étrangères, sous la pré-sidence de M. Lhopiteau, garde des Sceaux, Ils

du jour des deux Assemblées. Le Ministre de la Justice a fait approuver un projet de loi modifiant le régime des licences judiciaires. Ce projet a pour objet de donner satisfaction à tous les intérêts égitimes ; il dicle des prescriptions perme lant : 1. d'en-tourer de plus de garanties les demandes d'ad-mission ; 2. de déjouer les fraudes ; 3. d'assu-rer dans un plus grand nombre de cas le rem-boursement des frais des officiers ministériels et des avances faites par le Trésor. Le projet prévoit en outre la création d'une assistance à deux degrés laissant aux bureaux

ont procédé à l'examen des questions à l'ordre

d'assistance la possibilité de ne pas exonèrer de la totalité des frais du procès, celui qui demande l'assistance s'il peut en supporter une Les ministres ont procédé ensuite à l'expédi-tion des affaires courantes.

longtemps et que, de gré ou de force, nous aurions du modifier une situation nibles versements ne vaut pas tant, à nous aurions du modifier une situation nibles versements ne vaut pas tant, à rite, 28 ans; Germaine, 23 ans, et Rosine, 20 aussi contraire à la paix, c'est-à-dire à nos yeux, que de solides garanties de ans, domicilées depuis quelques jours rue nos intérêts. Mieux vaut s'en aperce voir rentrées immédiates d'argent. Faisons Basse et auparavant à Millonfosse.

LES ALLIÉS ONT PRIS A BOULOGNE DE FERMES DÉCISIONS

L'Allemagne devra payer trois milliards de marks-or par an pendant trente-cinq ans

financière au moyen d'annuités extensibles, minimum de 3 milliards de marks or pendant

La conférence a adopté le principe d'une émission d'emprunts internationaux gages sur les revenus de l'Allemagne et représentes par des titres, dont elle garderait la propriété et qui passeraient momentanément aux mains des En même temps qu'ils lui signifiaient le nou-vel arrangement financier, les Alliés opt in-formé l'Allemagne qu'au cas où elle n'effectue-

rait pas les versemente stipulés, ils saisiraient les recettes de ses douanes. Aucune décision définitive n'est intervenue en ce qui concerne la répartition de l'indemnité au sujet de laquelle le comte Shorza, sans fixer de chiffres, a insisté sur les nécessités écono-miques de l'Italie.

L'armée allemande sera

réduite à 100.000 hommes Les vines des maréchaux Foch et Wilson en ce qui concerne l'exécution des clauses mililaires du traité ont eté entièrement approuvées. 100.000 hommes et proceder rapidement à la

destruction du matériel de guerre. La note à l'Allemagne sur la réduction des effectifs à 100.000 hommes, dont le projet avait été préparé par la conférence des ambassadeurs à été, adressée de Boulogne, cette nuit, au gouvernement allemand. Celle relative au désarmement n'a pas encore été envoyée.

La Turquie doit répondre aux conditions de paix

Relativement à la question de la Turquie, la date du 26 jirin e été maintenne pour la remise par la Turquie de sa réponse aux conditions de paix. La Grèce est autorisée à opérer contre les nationalistes tures avec le concours de la flotte britannique actuellement en route vers les dé-

La reprise des relations

avec la Russie un ce qui concerne la reprise des relations politiques avec la Russie préconisée par M. Lloyd George, M. Millerand a maintenu le point de vue français limitant la reprise exclusive ment au côté commercial. Il se serait refusé : admettre Krassine comme représentant du gouvernement des Soviete tant que celui-ci n'eu-

D'autre part, les Alliés ont décidé de substituer des ambassadeurs aux charges d'affaires actuellement à Berlin à partir du rer juillet. La conférence de Spa reste toujours fixée

Le communiqué officiel

de la troisième réunion

Boulogne, 22 juin. - La troisième réunion de la Conférence a eu lieu à 10 heures un quart et s'est prolongée jusqu'à 1 heure. A l'issue de cette réunion, les délégués ont regagné leur hôtel en auto, MM. Lloyd George et Millerand continuèrent dans la direction de Wimereux, mais revinrent peu de temps après. L'attitude satisfaite des délégués, déjà signalée hier, continue de se manifester.

Vers i heures et demie, le communique suivant est transmis: La troisième réanion de la Conférence s'est

tenue, à la villa « Belle », de 10 heures à Theure. La question de l'indemnité allemande et de

Boulogne, 22 juin. Les Alliés ont décidé la répartition entre les Alliés, a été examinée Boulogne, 22 juin. — Les Aules ont de la repartition entre les Alles, a el de la faire payer l'Allomagne suivant sa capacité de nouveau. Il a été décidé que les experts frau-financière au moyen d'annuités extensibles, mià Paris, pour faire des propositions communes, sur des bases déterminées, qui seront soumises mix Alliés, qui se refrouveront le 2 juillet, à

Bruxelles, pour fixer leur accord avant la Con-férence de Spa. La deuxième question traitée, a été celle du désarmement de l'Allemagne.

Le Conseil a approuvé le bexte proposé par

les experls militaires pour les questions tiees à la propriété du matériel à détruire et à la date de la reprise de la fabrication aéronautique. L'inexécution des clauses, quant aux livrai-sons du charbon, a été de nouveau exposée par les délégués français, et sera l'objet d'une dé-cision de la prochaine conférence de Bruxelles, sur l'avis de la Commission des réparations. Enfin, il a été enlendu que les négociations d'ordre économique commencées à Londres se poursuivront avec les délégués économiques russes, étant entendu qu'il n'est pas question de reconnaissance politique du gouvernement

M. Millerand a fait à la Presse d'importantes déclarations

Boulogne. 22 juin. — A la suite de la rén-nion, M. Millerand a recu dans sa chambre, à 'hôtel du Pavillon Impérial, pendant quelques minutes, les représentants de la Presse. Il a exprimé sa satisfaction d'avoir pu solutionner, conformément à ses vœux, la question du désarmement et des effectifs.

An sujet des mesures de coercition à em ployer. M. Millerand a déclaré, sur un ton

« Les décisions de la Conférence placent les Alliés au pied du mur. La mauvaise volonté de 'Allemagne nous obligerait à faire œuvre de

Il se précise que la première mesure contre Allemagne, an cas on elle ne tiendrait pas ses engagements financiers, serait la saisie de ses M. Millerand a déclaré au sujet din désarme-

ment de l'Allemagne : « On a accepté à l'unanimité d'imposer la eduction des effectifs de l'Allemagne à 100.000 hommes. Sans doute, ne pourrons-nous pas ohtenir ce désarmement pour le 10 iuillet, mais il sera obtenu dans le plus bref délai :

Quant à la question d'Orient, M. Millerand ie s'est pas exprimé très formellement, mais il laisse enfendre que le conomis grec ne serait pas limité à une division, comme l'ont annonce les journaux anglais.

A ce sujet, l'envoyé spécial de l'Agence Radio enregistre un bruit sensationnel, à savoir qu'un envoyé spécial de Mustapha; Kemal; le chef nationalisto ture, viendrait d'arriver a Londres.

La conférence est terminée

La Conférence est terminée. Le départ des délégues eut lieu ainsi qu'il suit : M. Lloyd George et les personnalités qui l'accompagnent sont partis à 3 heures après-midi, par le « Maid of Orléans n. M. Millerand et les autres membres de la

délégation française ont regagné Paris par train spécial, à 16 h. 25: Déjà, M. François Marsal était reparti ce matin, à 9 h. 30. en automobile, pour Paris.

L'Allemagne à Spa?

Londres, 22 juin — Le " Daily Telegraph » croit savoir que l'Allemagne ne sera pas représentée à la Conférence de Spa, car elle a l'intenlion de n'y participer qu'à certaines condi-lions inacceptables par les Alliés.

Le Ministre du Commerce ne viendra pas dans le Nord

C'EST LE MINISTRE DE L'HYGIENE QUI PRE-SIDERA, DIMENCHE, LES CEREMONIES DE LILLE, ARMENTIERES ET BAILLEUL.

Paris, 22 juin. — En raison d'un deuil tout à falt récent, M. Isaac, Ministre du Commerce, ne pourra assister aux fêtes qui auront lieu à Lille, Bailleul et Armentières, dimanche pro-

M. Brelon, Minist e de l'Hygiène, qui devait a compagner le Ministre du Commerce, prési-dera les céré nonles déjà prévues et dont le programme ne parait pas devoir être modifié.

Le crime d'un autre

UN INNOCENT CONDAMNE Perpignen, 22 juin. — Le 14 juille, 1917, vers dix heures du matin, une femme Jeanne Dar-nes, épouse Labatut, était trouvée assassinée dans la bluterie du moulin du Brouil, à Montesquieu. Le crime avait causé une vive émo-tion dans la région. Les conslatations établi-rent que la mort avait été occasionnée par un seul coup porté sur la tête avec un instrument contondant

contondant.

Les soupcons se portèrent sur un voisin, le rôme Ribes, dit « Thomas », jardinier, né le 3t mars 1873, à Espira-de-l'Agly, domicilié à Montesquieu. L'affaire eut son épilogue devant le Cour d'assises des Pyrénées-Orienteles en octobre de la même année. Les débats occuperont plusieurs audiences. La cour condamnait Ribes à quinze années de travaux forcés et trente mitle francs de dominages-intérêts.

Depuis sa mise en état d'arrestation, Ribes,

Depuis sa mise en état d'arrestation, Ribes, qui est resté à la maison centrale de Nimes, n'a jamais cessé de protes er de son innocence, comme il l'avait fait à l'audience de la Cour. comme il l'avait fait à l'audience de la Courd'assisses. Sa familie, ayant la conviction très
rette que Ribes a été condamné à tort, ne cessa
depuis deux ans de faire de vaines démarches.
Or, le 15 mars dernier, le meunier du Brond;
un nomme Racaud, que la rumeur problèque
avait accusé de poursuivre la victime, sa nièce,
de ses assiduités, se suicidait, après avoir inscrit sur un des murs de la pièce dans laquelle
il s'était donné la mort, les mois suivants,
é 60 ans. Je meurs assassin », et fait, dans une
correspondance, des aveux. correspondance, des aveux. La famille a introduit auprès du garde des Sceaux, une demande en révision.

Mères coupables DANS UN JARDIN, ON RETROUVE UN FŒTUS ENTERRE À MILLONFOSSE. — TROIS

SCEURS SONT ARRETEES: T La gendarmerie de Saint-Amand a mis en tat d'arrestation, sous l'inculpation d'infanti-side et de complicité, les sœurs Lobel, Margue,

quand, en vidant la fosse, elles trouvèrent le petit cadavre. D'un commun accord, elles l'enterrerent dans le jardin, au pied d'un mur. A la suite d'une discussion entre les sœurs Lobel, et un sieur C., amant de Rosine, la gendarmerie connut cas faits. Elle fit des fouil les dans le jardin de la maison que les trois femmes avaient habitée à Millonfosse et découvrit le petit cadavre. Un medecin légiste va être désigné pour l'au-

topsier et dire si l'enfant était né vinble et s'il

La gendarmerie, mise an courant de cette trouvaille, a prévenu le parquet de Lille, qui

a désigné M le juge d'instruction Gobert. à l'esse d'informer au sujet de cette assaire. Le feu qui tue Gaston Devaux, 32 ans, mineur à Vendin-les Bethune, rentrait de la mine et se débarbouil-lait chez lui, près de la fanctre.

Au cours de l'orage qui venait d'éclater, un éclair jaillit. Devaux, foudroyé, tomba, pour ne plus se relever. Sa femme, qui se trouvait dens une plus vaisine, ne put que convetate le

dans une plèce voisine, ne put que constater la mort de son mari. La foudre avait traverse la fenêtre, arraché ane boiserie, et fenda un mur après avoir tou-ché Devaux, qui laisse une veuve avec cinq en-fants en bas-age.

DES GROS LOTS VILLE DE PARIS 1919 Tirage du 22 juin

Le numéro 2.053.399 gagne 200.000 francs Le huméro 2.754.068 gagne 200.000 francs — Le huméro 1.869.661 gagne 50.000 francs — Les quatre numéros suivants : 1.500.397, 2.541.867, 595.346, 2.322.833, gagnent chacun 10.000 francs. — Les six numéros suivants : 1.741.549, 850.067, 768.280, 1.243.501, 1.330.901, 90853, gagnept chacun 5,000 francs.

COMMUNALES 1912 Le numéro 474.267 gagne 100.000 francs — Les numéro 535.186 gagne 10.000 francs — Les 12 numéros sulvants gagnent chacun 1.000 fr. 318.234, 330.063, 458.769, 742.611, 756.852, 856.569, 1.152.943, 1.211.69, 1.360.525, 1.414.511, 1.647.511, 1.896.191

OBLIGATIONS FONCIERES 1895 Le numero 118,902 gagne 100,000 francs — Le numero 267,417 gagne 25,000 fr. — Le numero 260.344 gagne 10.000 fr. Les numeros 133.363, 251.244, 298.667 gagnent chacun 5.000 francs.

nos intérêts. Mieux vaut s'en apercevoir aujourd'hui!.

Naus devons réclamer notre dû, et alliés, Encaissons des 1921 le plus que nous pourrons, Ce sera toujours autant de pris sur l'ennemi!

Basse et auparavant à Millonfosse.

Des déclarations faites par les trois sœurs, alliés, Encaissons des 1921 le plus que nous pourrons, Ce sera toujours autant de pris sur l'ennemi!

OBLIGATIONS COMMUNALES 1892

Le numéro 273.965 gagne 100.000 francs le trouvant aux latrines, mit au monde et laisse choir dans la fosse, un enfant du sexe laisse choir dans la fosse, un enfant du sexe laisse choir dans la fosse, un enfant du sexe laisse choir dans la fosse, un enfant du sexe laisse choir dans la fosse, un enfant du sexe laisse choir dans la fosse, un enfant du sexe laisse choir dans la fosse, un enfant du sexe laisse choir dans la fosse, un enfant du sexe laisse choir dans la fosse, un enfant du sexe laisse choir dans la fosse, un enfant du sexe la fosse de la conférence de Boulogne.

Alex WILL.

Germaine ef Rosine ignoraient cet... accident gagnent chacun 5,000 francs.

AU SENAT

UN CONDAMNÉ A MORT ETAIT A L'ORDRE DU JOUR

Son cas a provoqué un vif débat

Paris, 32 juin. — La séance est ouverte, a BOURGEOIS. sous la présidence de M. Léon M. MILLIES-LACROIX, président de la Commission des Finances, lit un rapport sur le projet de loi portant approbation de la convention monétaire signée le 25 mars 1920 entre les pays de l'Union latine. La discussion linmédiale est ordonnée.

La convention doit prendre ellet à partir du L'article unique de la convention est adopté. En attendant l'arrivée du Ministre des Finances, on décide de discuter l'interpedation de M. Dominique DELAHAYE qui reprend la question de M. OUESNEL des conventions de l'interpedation de M. OUESNEL des conventions de l'interpedation de la convention est adopté. tion que M. QUESNEL a posée au ministre de la guerre, à propos d'un prisonniel de guerre attenuand condamné à mort depuis plus de deux ans pour avoir assassine les cultivateurs chez qui il travailluit en Seine-Inférieure, et n'a pas oncore été exécuté. Aux ternies de l'accord de Berne, toutes les

peines judiciaires prononcées contre les prison-niers de guerre doivent être exécutées par des internements dans des camps spéciante mais l'accord de Berne n'a plus aujourd'hui de va-M. DELAHAYE depose un ordre du jour sur la question
M. André LEFEBVRE répond à l'interpella tion En murs et mai 1918 des accords ont cie

conchis à Berne pour régler la siluation des prisonniers civils ou militaires. Le Gouvernement français à provoqué à ce sujet une interprélation qui fut très nette. Une question qui figure au dossièr émanant, du service général des prisonnière de quente de la conchit figure au dossièr émanant du service genéral des prisonniers de guerre, conclut a la promutgation de l'accord. Elle lut appronvé par Mignace. L'opinion du précédent cabinet était pour une commutation de peine.

La discussion prend un tour assez vif. M. QUESNEL, qui à soulevé la question, prend la parole. Il donne lecture de deux loltres de M. Ignace, adressé au Ministre des Affaires étrangères à ce sujet. M. Quesnef met seul en cause le Ministre de la guerre. Il demande au Ministre où en est cette affaire.

M. LEFEVRE répond. Je me bornerai à rappèter la consultation de M. Ignace déclarant

peter la consultation de M. Ignace déclarant qu'il est indispensable que les prisonniers alle-mands condannés soient dirigés sur un camp de concentration, et le ler novembre 1919, M. Ignace trouvait que l'accord de Benne étais caduc. Pourquoi demandat-il l'incquiescement du gouvernament allemend? Jusqu'à la démission du Cabinet il avait tout le temps, de faire fusible la reisconne de l'accordance de la la reisconne de la la reisconne de la la reisconne de la reisconne de l'accordance de la la reisconne de la reisc siller le prisonn er allemand. C'est dans ces conditions que j'ai tenu pour conne la proposition de mes services. J'ai pense que l'article 34 m'obligeait à faire la commutation de peine. Je l'ai faite, le 4 juin. Comme rien ne m'y geait pour la Française également condamnée.

je ne l'ai pas laite M DELAHAYE dépose un ordre du jour motive, mais l'ordre du jour pur et simple deman-de par MM, RABIER et JENOUVRIER est voté à l'unanimité moins trois voix.

Une transaction avec la Chambre à propos des nouveaux impôts

Le Senat aborde la discussion de nouvelles ressources fiscales. M. Hervay parlant au nom de la gauche républicaine s'élève contre les tendances du rapport de M. Doumer. Il craint que le Séant ne se the M. Doumer, it trains que, le seaut que se heurte à un véritable mar, s'il accepte le chiffre do 1 fr. 50 % pour la taxo sur le chiffre d'affaires que propose la commission ators que la Chimbre n'il vitté que 1 % plus un décime. M. Hervey se déclare également tout disposé à accepter le barême de la Chambre en ce qui concerne l'impôt global. « Ce qu'il faut,

l'orateur, c'est que nous puissions percevoir les impôts le plus rapidement possible.

M. DOUMERGUE croit lui aussi que ce n'est pas le nroment de soulever entre les deux assemblées un débat d'ordre constitutionnel. « Sur le chiffre d'affaires nous pourrions accepter le texte de la Chambre. En ce qui concerne l'impôt global, je crois que nous pourrions main-lenir notre première décision. Je demande à la commission, conclut M. DOUMERGUE d'accep-

ter qu'on lui renvoie le projet pour qu'elle nous apporte elle-même les bases d'une transaction avec la Chambre. Le Ministre des Finances monte à la Tribune. a Si nous élevons trop le faux des Impôts, dit le Ministre, la matière imposable peut diminuer ou disparaitre. C'est elle qu'il faut tenier d'approcher par tous les moyens. Les points de divergence entre les deux assemblées sont peur nombreux. En ce qui concerne l'impôt global, il est vrai que certains revenus, l'inipôt voté par la Cliainbre est un peu inférieur à l'impôt actuellement payé, mais les impôls cédulaires ont été considérablement argumentes et les deux impôts réunis (global et cédulaire) nous donneront une plus value très appréciable

La question est plus délicate sur le chiffre d'affaires. l'affaires.
... l.c monde commercial, par l'organe de la Chambre de Commerce, avait accepte cet impot Après avoir fait subir aux trois sœurs un interrogatoire. M. Chazal, juge d'instruction, les a fait écrouer.

UN AUTRE PETIT CADAVRE EST DECOUVERT

Au cours de la journée de lundi, on a déconvert, à Quesnoy-sur-Deûle, un fœtus paraissant àgé d'environ six mois.

Chambre de Commerce, avait accepté cet impôt nouveau, mais à condition que le taux en fut mouveau, mais à condition que le faire mouveau de la fut mouveau de la fut mouveau de la fut le publiche de faire un nouveau de la fut le publiche de faire un nouveau de la fut le publiche de faire un nouveau de la fut le publiche de faire un nouveau de la fut le publiche de faire un nouveau de la accorde et la séance est levée.

L'accord sera complet

Faris, 22 juin — Après la séance, la Com-mission sénatoriale des Finances s'est réunie, sous la présidence de M. Milliès-Lacroix. Elle a entandu M. François Marsal, ministre des finances, et sur ses instances, elle a décidé après délibération de revenir sur ses propositions antérieures en ce qui concerne l'impôl sur le revenu et la taxe sur le chiffre d'affaires.

En conséquence, la Commission soumettra demain au Sénat sur ces deux points les textes adoptés par la Chambre.

En ce qui concerne l'impôt sur les successions, le Ministre des Finances a fait connaître qu'il acceptait le houveau texte proposé par la Commission sénatoriale, texte qui diffère d'ailleurs très peu de celui vote par la Chambre. entandu M. François Marsal, ministre des Fi-

UNE BELLE PRIME DE VIE CHÈRE

800.000 francs de plus au chef de l'Etat

Paris, 22 juin. — On sait que jusqu'ici le président de la République recevait une dotation annuelle de 600.000 francs; auxquels s'ajoplait, pour frais de maison 300.000 francs et pour frais de voyages let de représentation, 300.000 francs. Afin d'assurer dignement la représentation de la France, par les hauts dignifaires de la République, le gouvernement à demandé aux Chambres d'élever l'indemnité président éle de 800.000 francs. C'est donc deux millions que touchera désormais le président de la République.

Les memes motifs ont décide le gouvernement et la commission des finances à proposer l'attribution d'une indemnité anupelle de 60.000 fr. à chacun des présidents des deux Chambres. Enfin, et toujours pour les mêmes moifs, chacun des maréchaux de France recevra pour frais de représentation une prépende de trente mille francs. LE BEGIME DU BLE

La carte de pain ___ VA ÈTRE ___

sans doute rétablie Elle contribuerait à faire une

économie de deux milliards

Paris, 22 juin — Le Commission des Fi-nances a statué hier sur le projet relatif au régime du b.e. Elle a arrêté les dispositions suivantes :
La Commission des Finances, estimant que la fixation du prix du blé n'est pas d'ordre légis-latif, mais d'ordre purement gouvernemental, décide de Jaisser au gouvernement l'initiative de

fixer ce prix, après avis d'une Commission pa-fixer ce prix, après avis d'une Commission pa-ri'aire composée des représentants des intéres-sés : producteurs et consummateurs. Mais, nour que le cultivateur soft encouragé à intensifier la production pour la récotte de 1921, elle est d'avis de demander à la Chambre :

1. Que la loi actuelle prévoit et édicte le rétablissement, pour 1921, de la liberté du commerce intérieur du ble 2. Qu'un article de la loi de finances rétablisses le carloi de retablisses le carloi de rétablisses le carloi de retablisses le car disse la carle de pain à dater du ler octobre, on vue de restreindre au minimum l'importation des bles ctrangers, qui pèse si lourdement sur nos changes, et par ant sur le situation financière comme sur le prix de la vie.

Actuellement, la consommation française est fundation à 80 millions des diffinances de la consommation.

valuée à 80 millions de duintaux de blé, et la production étant de 68 millions, dont trois mal-ions doivent être réservés pour les ensemencenichts de vent etre reserves pour les ensemence-nients, il en résulte que nous devons ache et 20 millions de quintaux à l'étranger. Or, avec le rétablissement de la carte de pain, combiné avec le blutage de la farine il 80 pour cent, et en ajoutant les succedanes, on peut enviseger une économie de 20 millions de quintaux ce qui représenterait une économie de deux mi

GRANDE SŒUR PETITE MAMAN

LOUISE AVAIT ALORS 7 ANS.. I. Association Léopold-Belian, a procédé à la L'Association Léopold-Bellan a procédé à la distribution solemnelle des récompenses, sous le présidence de M. Roger, inspecteur général, représentant le ministre de l'Instruction publique. Parmi les prix qui furent déceunés; il en est un qui mérite de retenir l'attention : c'est celui de 500 francs, fondé par M. Henri Fortin, que fut altribué à une fillette de neul ans, Louise Dupuis, qui, depuis 1918, lient lieu de mère à ses qualre frorès et soeurs.

Toule simple et louchante est l'histoire de cotte enfant. Son père, cantennier de la Ville de Paris, habitant 1, rue Jeanne d'Arc, à Issy-les-Moulineaux, est resté venf en 1918. La petite

Moulineaux, est resid vent en 1918. La petite Louise, l'aince des cinq enfants, avait alors sept ans. Aidee de son grand-père, landis que le chef de famille passait à son travail, toute la jour-née, elle assuma courageusement les douces, mais souvent ponibles besognes maternelles. Eile se mit avec une égale at joyeuse ardeur à la cuis ne, aux raccommodages, laisant la toilette de ses cadels, veillant à ce qu'ils fussent toujours propres et droyés. De combien d'affec-tion elle est payée en re our ! La « grande. soeur » règne en maîtresse dans l'humble logis, admirablement tenu ; jamais de pleurs ni de disputes avec elle ; le seul souci de ses « petits »

est de ne pas lui faire de peirie. Au surplus, Louise Dupuis n'a jamais cess frequenter l'école, dont elle est l'une des moffleures élèves. Ta : récompense qui vient de lui échoir et pi elle n'avail cerles jamais esperce, ne pouvait; aller h plus empuyant devouement.

Chez Thémis la Boiteuse

Cet « emboché » lillois affend son four

MAIS SON TOUR VIENDRA-T-IL Parmi les affaires d'embochés en « cours d'instruction », il en est une qui, à l'instar de celte des sacs à terre, ne manquera pas, d'intéresser l'opinion, si toutelois celle-ci est un jour appelée à la connaître dans ses dé-

Peu de personnes pourraient, à l'heure ac-tuelle, dire ce dont il s'agit. Tout au plus, d'aucuns se souviennent ils, que lors de l'en-trée des troupes anglaises à Lille, après que les borhes eurent évacué la ville et sa région. la « Military police » procéda immédialement à l'arrestation de certain directeur d'un établis

anonyme importante.

Ce a monsieur » était accusé, non seulement davoir, pendant toute la durée de l'occupation, travaillé pour le compte de l'emerni, mais on lui reprochait ancre d'avoir fatt saiste des ui reprochait encore d'avoir fait saisir, chez des concurrents, quantité de matières premières. lesquelles lul étaient remises à bon comp e. on s'en doute, afin d'alimenter l'usine qu'il

Par suite de l'intervention occulte de ce mau-

vais français, plusieurs industriels lillois, our autres, amenés à refuse, de mettre leur ma-tériel ou moyens de fabrication, au service des Allemands, furent arrêtés. Nous avons pu interviewer l'un d'eux, résidant à Lambersert et à qui les boches infligerent 3 mois de pri-son pour le punir de sa courageuse résistance leurs ordres Evacue en France en 1917, par suite de ma-ladie, cet industriel, des son arrivée à Évian. déposa, entre les mains des autorités francaises, puis anglaises, une plainte formelle contre son dénonciateur. Les précisions qu'il apporta dans ses déclarations, furent telles, qu'on lui promit d'appréhender cet individu

qu'on lui promit d'appréhen aussitôt que cela se pourrait. les Angiais tincent parole, mais quelque temps après l'arrivée à Lille des autorités militaires françaises, notre homme était relexé. On n'a jamais su à la suite de quelles étrons-tances, ni sur l'ordre de qui, ce miracle sac-

Bref, le procès concernant cette affaire traine Bref, le proces concernant cette affaire trans depuis ce moment. Cependant, le principal intéressé, sans doute approuvé par ceux qui le mandaterent dans ses fonctions directoriales, et à qui il sut conserver une usine parfaitement intacte, a repris ses occupations d'autrefols. Sa situation est plus prospère que jamais

Toutesois, il se pourrait sort bien que, d'ict beu, les choses changent brusquement de lace. Les jours derniers, en ellet, l'industriel inetviewé par nous, a été appelé à contresignen les déclarations qu'il fit... il y a trois ans Peut-ètre, cette lois, dame Justice, va-telle se décider à agir l... Mieux vaut tard que jamais !

Les hostilités ont repris EN CILICIE

LES TURCS ATTAQUENT MERSINE On annonce de Mersine, le port de Cilitée au quel aboutit le chemin de fer qui quitte à Adana la ligne de Bagdad, que des forces un ques ont attaqué la ville même de Mersine. Le navires français qui se trouvent en rade ont the sur les assaillants

à chacun' des 'présidents des deux Chambres.

Enfin, et toujours pour les mêmes moils, chacun des maréchaux de France recevra pour frais de représentation une prépende de trente mille francs.

Au cours de la discussion du budget du Ministère des Finances qui s'est instituée hier soir, à la fin de la séance de la Chambre, M. Ralberti, au nom de la commission des finances à ralifier sans débat les propositions du gouvernement. Et c'est sans le moindre débat, en elle présents, que la mesure l'ut décidée.

Tarmistice conclu entre les autorités français et les nationalistes turcs a commencé à courir le 30 mai, pour trois semaines. On se rappelle qu'avent son entrée en vigneir, alors qu'il était déjà signé, le bataillon de traiteur qu'il était déjà signé, le bataillon de traiteur attaqué par les Turcs qu'il était déjà signé, le bataillon de traiteur attaqué par les Turcs qu'il était déjà signé, le bataillon de traiteur attaqué par les Turcs qu'il était déjà signé, le bataillon de traiteur attaqué par les Turcs qu'il était déjà signé, le bataillon de traiteur qu'il était déjà signé, le bataillon de traiteur attaqué par les Turcs qu'il était déjà signé, le bataillon de traiteur qu'il était déjà signé, le bataillon de traiteur attaqué par les Turcs qu'il était déjà signé. Le programme de autorités français son était de courir à de la collège par les Turcs qu'il était déjà signé. Le programme de la commission des finances de la Chambre, M. Active par les autorités français son était de la courir de la courir le 30 mai, pour trois semaines. On se rappelle qu'avent son entrée en vigne; du tensit Bozanti était déjà signé, le bataillon de traite de la courir le 30 mai, pour les autorités français semaines. On se rappelle qu'avent son entrée en vigne; du tensit Bozanti était dejà signé. Le bataillon de traite courir le 30 mai, pour les autorités français qu'il était déjà signé.